République Française
Département LOIRET
Canton de Montargis
VILLE DE VILLEMANDEUR

ARRETE N° 2025_0498

ARRETE DE VOIRIE TRAVAUX RUE JODON

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique n° L2213-1 à L2213-6 ;
- Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;
- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2 ;
- Vu le Code de la Route et notamment ses articles L411-1 et L411-2, R411-25 ;
- Vu le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 modifié par décrets n°69-150 du 05 février 1969 et n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à la police, à la circulation ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu les travaux de reprise EU à réaliser par l'entreprise MERLIN TP, domiciliée 415 rue des Merisiers 45700 Pannes, représentée par Monsieur Nicolas GALLET, dans la rue Jodon ;
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier ;
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger ;

ARRETONS

Article 1 : A compter du 25 août 2025, et jusqu'au 19 septembre 2025, le stationnement et la circulation seront interdits dans la rue Jodon, portion comprise entre le carrefour avec la rue du Buisson et le carrefour avec la rue Becquerel.

Article 2 : L'entreprise MERLIN TP sera chargée de mettre en place une déviation par la rue Jean Mermoz, la rue Chaintreau et la rue Clément Baudeau dans les deux sens.

Article 3 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 4 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 5 : L'entreprise MERLIN TP est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 6 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise MERLIN TP, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, M. le Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise MERLIN TP, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 22/07/2025

MAIRIE DE VILLEMANDEUR (LOIRET)

Le Maire,

Denise SERRANO

Date d'affichage : 22/07/2025

DEPARTEMENT DU LOIRET

Formulaire à transmettre
aux Services Techniques
de la commune de VILLEMANDEUR

ENTREPRISE :

MERLIN TP
415 Rue des Merisiers
45700 PANNES
Responsable du chantier :
Nicolas GALLET, conducteur de travaux 06 14 69 97 00
MITTEAU Philippe, chef d'équipe 06 14 69 67 14

DEMANDE D'ARRETE MUNICIPAL

Lieu des travaux : 61-43-28-47-51-22 rue Jodon

Début des travaux : du 25 aout au 19 septembre 2025

Type de travaux à effectuer : Reprise EU

SOUHAIT DE L'ENTREPRISE

- rue barrée ☑ oui ☐ non
- Stationnement interdit ☑ oui ☐ non
- Traversée de route par demi chaussée ☐ oui ☐ non
- Alternat par feux ☐ oui ☐ non
- Alternat par panneaux ☐ oui ☐ non

Fait à PANNES le 22 Juillet 2025
L'entreprise

MERLIN TP
415 rue des Merisiers
Parc Activités Arboria - 45700 PANNES
Tél. 02.38.97.10.03
RCS Orléans B 775 532 955 - Siret 775 532 955 00033
SAS au capital de 100 000 € - N° TVA FR 42 775 532 955

©2025 IGN (Licence Etalab 2.0)

Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>2.7095955,47.98474448 2.70961406,47.98479279 2.70964625,47.98502258 2.70964655,47.98504979 2.70961927,47.98528105 2.70997356,47.98578824 2.71035299,47.98620445 2.71036483,47.98621912 2.71065451,47.98662843 2.71075568,47.98677138 2.71032852,47.98690681 2.70994302,47.9863621 2.70956328,47.98594555 2.70955093,47.98593015 2.7091647,47.98537722 2.70914319,47.98529778 2.70917377,47.98503851 2.70914701,47.98484746 2.70894748,47.98454029 2.70885326,47.98439523 2.70928669,47.98426909 2.7095955,47.98474448</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>

Polygone 1

(47.984744 2.709596);(47.984793 2.709614);(47.985023 2.709646);(47.985050 2.709647);(47.985281 2.709619);(47.985788 2.709974);
(47.986204 2.710353);(47.986219 2.710365);(47.986628 2.710655);(47.986771 2.710756);(47.986907 2.710329);(47.986362 2.709943);
(47.985946 2.709563);(47.985930 2.709551);(47.985377 2.709165);(47.985298 2.709143);(47.985039 2.709174);(47.984847 2.709147);
(47.984540 2.708947);(47.984395 2.708853);(47.984269 2.709287);(47.984744 2.709596);